



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Emploi

Question écrite n° 58992

#### Texte de la question

M Pierre-Andre Wiltzer demande a Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir lui communiquer, par departement, le nombre de contrats exo-jeunes signes depuis l'entree en vigueur du dispositif, le 15 octobre 1991. Il souhaiterait savoir si la recente decision de proroger l'exo-jeunes jusqu'a la fin du mois de septembre 1992 signifie que l'objectif gouvernemental d'embauche de 100 000 a 130 000 jeunes de dix-huit a vingt-cinq ans n'a pas ete atteint au 31 mai 1992.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire souhaite connaitre les raisons pour lesquelles Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a decide de repousser la date limite d'embauche fixee pour le benefice de l'« exo-jeunes » au 30 septembre 1992. Cette mesure a permis 100 461 embauches au 25 aout 1992 (chiffre de l'ANPE). Les raisons qui ont motive cette decision sont multiples. Le bilan de ce dispositif est largement positif. Il a permis a des jeunes sans qualification d'accéder a un emploi. Il a contribue a stabiliser l'emploi des jeunes puisque dans la moitie des cas l'employeur aurait, en l'absence d'exonerations liees a l'obligation de conclure un contrat a duree indeterminee, eu recours a des contrats a duree determines. Il a concerne une population de beneficiaires tres faiblement scolarises : 56 p 100 des jeunes concernes ont interrompu leurs etudes de facon tres precoce ; seuls 39 p 100 ont suivi un deuxieme cycle d'enseignement sans toutefois obtenir le CAP. Compte tenu de la persistance d'une conjoncture economique incertaine, il est indispensable de faire beneficier les jeunes non qualifies sortant durant l'ete du systeme scolaire d'une mesure qui influe nettement sur les pratiques d'embauches des employeurs, puisque environ un tiers des employeurs beneficant de l'exo-jeunes auraient recrute des jeunes diplomes si la mesure n'avait pas existe. Voir tableau dans le JO no 24 (annee 1992).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Wiltzer Pierre-Andr](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58992

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 1992, page 2647